

13 Fonds d'intervention départemental pour le développement de l'artisanat et du commerce

Bénéficiaires

■ Entreprises commerciales indépendantes de 15 salariés au maximum inscrites au registre du commerce.

A l'exclusion des :

- Bars - hôtels-restaurants et crêperies.
- Entreprises saisonnières, grossistes, professions libérales, agences immobilières et de voyages, pharmaciens, loueurs, dépôts-vente d'objets d'occasion provenant des particuliers et commerces de plus de 400 m².

■ Entreprises artisanales de services inscrites au répertoire des métiers définies dans la nomenclature NAF.

■ Entreprises du secteur du Bâtiment pour leur surface commerciale.

■ Supérettes de moins de 400 m² (surface totale) si commerçants indépendants.

■ Producteurs fermiers commercialisant leurs produits sur les marchés de proximité uniquement pour la mise aux normes sanitaires.

Dispositions particulières

■ Sont éligibles les investissements immobiliers concernant la partie professionnelle.

■ Les travaux faits en autoconstruction seront

pris en compte lorsque ceux-ci correspondent à l'activité répertoriée de l'entreprise et pour les petits travaux dans la limite d'une dépense en matériaux de 4 600 €. Sont exclus les travaux d'électricité et de mises aux normes.

■ Plafonnement de l'aide sur 7 ans.

■ En cas de financement par une SCI, la répartition du capital et la gérance devront être identiques à celles de l'entreprise d'exploitation.

Gestion du dossier

Conseil général des Côtes d'Armor
Direction du Développement Economique et de l'Emploi - Service du Tourisme, de l'Artisanat et du Commerce
Tél. 02 96 62 46 27 - 02 96 62 46 20

Mais également :

Mairie, Communauté de Communes,
Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor à Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 62 12

Chambre de Métiers de Saint-Brieuc – Service Economique Tél. 02 96 76 50 00

Chambre de Métiers de Dinan – Service Economique Tél. 02 96 39 03 38

Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor à Plérin Tél. 02 96 79 22 22 (pour les producteurs fermiers commercialisant leurs produits sur un marché de proximité).

13 Fonds d'intervention départemental pour le développement de l'artisanat et du commerce

	Création	Modernisation - Extension
Territoires éligibles (hors agglomérations de + de 7 500 hab.)	- 3 500 HABITANTS	- 3 500 HABITANTS
Nature de l'aide		
Entreprises éligibles	TOUTES ENTREPRISES COMMERCIALES OU ARTISANALES DE SERVICES (1) + SUPÉRETTES DE - DE 400 M ² (SURFACE TOTALE) SI COMMERÇANTS INDÉPENDANTS	TOUTES ENTREPRISES COMMERCIALES OU ARTISANALES DE SERVICE (1) + SUPÉRETTES DE - DE 400 M ² (SURFACE TOTALE) SI COMMERÇANTS INDÉPENDANTS
Dépenses éligibles	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS Y COMPRIS L'ACQUISITION DES MURS EN CENTRE-BOURG	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
Modalités - Taux	25 % (10 % COLLECTIVITÉ LOCALE AVEC UN MINIMUM DE 1 525 € ET 15 % CONSEIL GÉNÉRAL)	20 %
Dépenses - Plafond (2) - Plancher	93 000 €/3 ANS	30 500 € 6 100 €
Subvention départementale maxi	14 000 €	6 100 €
Conditions spécifiques	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE <ul style="list-style-type: none"> • 10% • FORMATION • SUIVI DE GESTION PENDANT 2 ANS 	

13 Fonds d'intervention départemental pour le développement de l'artisanat et du commerce

	Reprise et mise aux normes sanitaires		
Territoires éligibles (hors agglomérations de + de 7 500 hab.)	- 3 500 HABITANTS	- 3 500 HABITANTS	DÉPARTEMENT
Nature de l'aide	REPRISE	MISE AUX NORMES SANITAIRES	
Entreprises éligibles	TOUTES ENTREPRISES COMMERCIALES OU ARTISANALES DE SERVICE (1)	COMMERCES ALIMENTAIRES	COMMERÇANTS NON-SÉDENTAIRES ALIMENTAIRES ET PRODUCTEURS FERMIS ET ARTISANAUX COMMERCIALISANT LEURS PRODUITS SUR UN MARCHÉ DE PROXIMITÉ
Dépenses éligibles	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS (Y COMPRIS ACQUIS. DES MURS EN CENTRE-BOURG DANS LA LIMITE DU MONTANT DES TRAVAUX À RÉALISER DANS UN DÉLAI DE 3 ANS À COMPTER DE LA REPRISE)	DÉPENSES LIÉES À LA MISE AUX NORMES	DÉPENSES LIÉES À LA MISE AUX NORMES
Modalités - Taux	25 %		30%
Dépenses - Plafond (2) - Plancher	46 000 € 6 100 €		18 300 € 763 €
Subvention départementale maxi	11 500 €		5 490 €
	11 500 € (3)		

13 Fonds d'intervention départemental pour le développement de l'artisanat et du commerce

Reprise et mise aux normes sanitaires			
Conditions spécifiques	PREMIÈRE INSTALLATION FORMATION SUIVI DE GESTION SUR 2 ANS	SUIVI ET FORMATION À L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE PV DE LA DSV	
			COPIE DE LA DÉCLARATION D'OUVERTURE D'ACTIVITÉS AUPRÈS DE LA DSV POUR LES PRODUCTEURS FERMIERS

- (1) cf. nomenclature N.A.F. Entreprises artisanales et commerciales.
- (2) Plafonnement des aides sur 7 ans.
- (3) Plafond pour une entreprise globale y compris entreprise mixte (sédentaire et non sédentaire).

13 Fonds d'intervention départemental pour le développement de l'artisanat et du commerce

	Mise aux normes environnementales (*)
Territoire éligibles (hors agglomérations de + de 7 500 hab.)	- 3 500 HABITANTS
Entreprises éligibles	ENTREPRISES INDÉPENDANTES DE MOINS DE 10 SALARIÉS INSCRITES AU REGISTRE DU COMMERCE OU AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS, GARAGES AUTOMOBILES OU AGRICOLES, CARROSSIERS, STATIONS-SERVICES, DISTRIBUTEURS DE FUEL, ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS
Dépenses éligibles	INSTALLATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE AUX NORMES (ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE, DE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ZONE DE STOCKAGE DES DÉCHETS, DÉCANTEURS-SÉPARATEURS D'HYDROCARBURES, PLATES-FORMES DE CHARGEMENT, AIRES DE DISTRIBUTION DE CARBURANT, BASSINS DE RÉTENTION, CABINES DE PEINTURE...)
Modalités - Taux	25 %
Dépenses - Plafond (2)	46 000 €
Subvention départementale maxi	11 500 €
Conditions spécifiques	PROCÈS-VERBAL DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DRIRE) OU DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS OU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LORS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. ENGAGEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR AUTOMOBILE À ADHÉRER AU LABEL "GARAGE PROPRE"
Cumul des aides	AIDE NON CUMULABLE AVEC L'AIDE DU CPDC (COMITÉ PROFESSIONNEL DES DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS) FINANCEMENT POSSIBLE POUR UNE MÊME ENTREPRISE DE PLUSIEURS UNITÉS DE TRAITEMENT OU AVEC UNE REPRISE OU UNE MODERNISATION DANS LA LIMITE D'UNE SUBVENTION PLAFONNÉE À 11 500 €

(*) Cette aide est étendue à d'autres catégories d'activités et notamment aux pressings.